

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 02 mai 2023 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. GATTONE Emmanuel, Mme REBOUL SALZE Sophie, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, Mme DELCOUR Petra, M. NOUVELLE Philippe, Mme POMMES Kathy, M. POURRIER Luc, M. LESEGRETAIN Bernard, Mme SLADE Judith, Mme LENG-GOLLIET Amély,

Excusés : M. Didier LEQUIN, M. LACHAUX Patrice, Michel CHANEL, Mme LACHAUX Laurie

Absents : Mme VALLECORSIA Sofia, Du BOIS Jérôme

Procurations : M. Didier LEQUIN à M. Emmanuel GATTONE, M. Patrice LACHAUX à Mme Sophie REBOUL SALZE

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil 04 avril 2023

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

Point n°2 : Budget principal : Décision modificative n°1

VIE ASSOCIATIVE

Point n°3 : Campagne des Bleuets de France

Point n°4 : Subvention au Sou des écoles

Point n°5 : Compte-rendu de la commission

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°6 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°7 : Travaux des commissions

INTERCOMMUNALITE

INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture du conseil à 20h00.

Monsieur Lesegetrain est nommé secrétaire de séance.

Approbation du PV du Conseil municipal du 04 avril 2023 : pas de remarques.

FINANCES

Point N°2 Factures en engagements

Monsieur Gattone demande ce qu'est une épareuse. Il lui est répondu que c'est une machine pour faucher les bas-côtés des routes.

Monsieur Baguet demande à quoi correspond la fourniture de matériel pour la fontaine ? Madame Mosteiro répond que c'est du matériel pour faire des investigations dans les tuyaux bouchés. Cela a servi notamment à trouver d'où venait le problème de la fontaine de la rue du Jura qui ne coulait plus.

Point N°2 Budget principal : Décision modificative n°1

Madame la Maire présente à l'assemblée la décision modificative n°1 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Augmentation	Baisse	
<u>DEPENSES</u>			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 700,00 €	
<u>DEPENSES</u>			
OP.155 AMENAGEMENT CHEMIN DES NOYERS	5 200,00 €		Coût de la maîtrise d'œuvre réajusté au montant réel du marché, non prévu au budget 2023 (devis initial 16 200 € avec travaux estimés à 180 000 € et montant réel du marché 257 645.98 €, soit 23 188.14 €)
<u>DEPENSES</u>			
204 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	5 400,00 €		Factures Orange pour les travaux d'enfouissement des lignes à Lespeneux et au Chemin du Peillon, non prévu au budget 2023 (4078.70 € + 1278.17 €)
<u>DEPENSES</u>			
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100,00 €		1ère échéance du portage foncier à 100 089.17 euros alors que nous avions budgété 100 000 euros

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :
ADOPTENT la décision modificative n°1 du Budget Principal.

VIE ASSOCIATIVE

Point N°3 Campagne des Bleuets de France

Madame la Maire rappelle l'origine du Bleuets de France et qui depuis le 1^{er} janvier 2023 est un fonds de dotation sous le contrôle d'un conseil d'administration formé des principales associations et fédérations nationales d'anciens combattants et des victimes de guerre, de l'ONaCVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre), des représentants des ministères des armées, du budget et des affaires sociales.

Ces appels à la générosité publique contribuent à la mise en œuvre d'actions spécifiques de solidarité, en faveur des anciens combattants et victimes de guerre des différentes générations, des victimes d'actes de terrorisme, des pupilles de la Nation. C'est aussi permettre la réalisation d'initiatives de mémoire, en direction de l'ensemble des citoyens et plus particulièrement auprès des jeunes générations.

Madame Reboul Salze demande si c'est une association de Crozet. Mme la Maire indique que c'est une association nationale.

Monsieur Lesegretain souligne que cette demande doit être faite à toutes les communes. Madame la Maire confirme.

Madame la Maire rappelle que lors de la cérémonie du 19 mars, des anciens combattants d'Algérie étaient présents.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDENT une subvention à hauteur de 150 € au Service départemental des anciens combattants et victimes de guerre de l'Ain.

Point N°4 Subvention au Sou des écoles

Madame la Maire informe l'assemblée que le montant de la subvention sollicité par l'association pour l'année 2023 est de 2500€. Il a été convenu avec l'association de déduire le coût des photocopies et du papier qui sont réalisées en mairie. (Affiches et flyers).

Le coût est estimé à 170€ pour cette année.

Monsieur Lesegretain demande si c'est le même montant que l'an dernier et demande à quelles fins sont destinées les subventions. Madame la Maire répond que l'association sollicite le même montant. La subvention permet à l'association de financer des voyages scolaires, des activités, le ski et autres activités pour les élèves.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDENT la subvention au Sou des écoles à hauteur de 2330€

Point N°5 Compte-rendu de la commission

Madame la Maire présente le compte-rendu de la réunion d'organisation de la journée des associations qui aura lieu le 13 mai prochain.

Les activités prévues sont :

- Foot – plateau enfants et ados.
- Théâtre – table pour présenter l'association. Petits ateliers : diction...
- Sou des Ecoles – course d'orientation. Possibilité d'intégrer les divers équipements dans le parcours (Scoubidou, terrain de dirt, tennis, caserne, motricité...)
- Tennis – table sous le chapiteau et ateliers pour les enfants sur les cours
- AMAP – présentation paniers, producteurs, dégustation, concours (pesée)
- Art et culture – bricolages et peut-être sculpture
- Ski – présentation de l'association (après-midi)
- Vélo – présentation dirt / VTT descente. Atelier sur le terrain de dirt
- Scoubidou – animation en continu au centre de loisirs – origami, jeux de sociétés...
- Yoga8 – ateliers adultes et enfants (20/30 minutes)
- Pompiers – jeux enfants, gestes de secourisme, véhicules
- EMCCE – présentation associations et essais instruments
- Jeunesse - buvette
- Gym – stand et activité bout'chou dans la salle de motricité

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N° 6 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
AT00113522 B0006	23/12/22	SCI IMPALA - M. ZELLER Etienne	Route d'Harée		24/04/23	FAVORABLE
DP00113523 B0017	07/03/23	DEBERNARD Pierre	293 route d'Avouzon	Construction d'une piscine enterrée coque polyester 8.30 x 4.00 x 1.45 M.	24/04/23	NON OPPOSITION
DP00113523 B0018	15/03/23	SAS L'ENTREPRISE CREATIVE - M. SWIFT Gwynfor	250 rue des Etangs	Installation d'une clôture grillagée rigide dans les limites de la propriété.	15/04/23	TACITE
DP00113523 B0019	15/03/23	SAS L'ENTREPRISE CREATIVE - M. SWIFT Gwyn	250 rue des Etangs	Création et installation de fenêtres dans les chambres de la crèche proposée.	05/04/23	NON OPPOSITION
DP00113523 B0021	23/03/23	GOUVERNEUR Virgile	150 rue des Châtaigniers	Extension de la terrasse existante (9 M ²) Remplacement de talus par de l'enrochement Mise en place d'un enrobé sur la voie d'accès au garage	25/04/2023	NON OPPOSITION

DP00113523 B0022	27/03/23	BARON Sophie	152 route du Col	Aménagement de 3 velux sur le toit côté ouest	27/04/2023	TACITE
DP00113523 B0024	31/03/23	DUCIMETIERE Laurent	235 rue des Châtaigniers	Pose en façade de l'unité extérieure d'un climatiseur réversible qui ne sera pas visible de la rue	30/04/2023	TACITE
DP00113523 B0026	14/04/23	EL-ARABI Abdulah	288 route du Col	Création d' un mur d'environ 80 cm de hauteur au niveau de la clôture, terrassement de masse pour mise à niveau, incluant apport de terre végétale, remise en place d'une clôture.	25/04/2023	OPPOSITION
PC00113519 B0007M03	17/03/23	DIALLO Issaga	48 impasse des Primevères	Installation de 16 panneaux photovoltaïques noirs mats en surimposition à la toiture SUD EST et SUD OUEST du bâtiment pour une surface de 26,4 M ²	19/04/2023	FAVORABLE
PC00113521 B0016M02	23/12/22	SCI IMPALA - M. ZELLER Etienne	Route d'Harée	Réalisation d'un sous-sol de stockage des eaux pluviales sous l'intégralité du bâtiment (capacité de 7326 M3). - Agrandissement en longueur et largeur du bâtiment et changement de l'espace recevant du public. Réduction du nombre de places de stationnement. Installation de 780,57 M ² de panneaux photovoltaïques en toiture.	24/04/2023	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113521 B0021M03	15/02/23	GRIGORESCU Razvan-George	285 rue des Châtaigniers	Construction d'une pièce accolée de 28 M ² , la surface totale de 75 M ² sera un toit végétalisé (gazon). une terrasse carrelée, une 2ème terrasse végétalisée. piscine de 32 M ² , le tour de la piscine de 12 M ² carrelé. Division de l'ancien garage en pièce habitable et débarras, remplacement de la porte en bois par une porte fenêtre.	06/04/2023	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113521 B0024M01	17/02/23	SNC COGEDIM SAVOIES LEMAN - M. LAGARDE Cédric	Route du Col - Les Corneillettes	Modifications en plan de masse et en façades. Modification de l'emprise au sol et de la surface perméable. Ajustement du volet paysager. Agrandissement du sous-sol -2 jusqu'en limite du sous-sol -1. La surface de plancher, le nombre de logements, les typologies, et le nombre de places de stationnement restent inchangées.	14/04/2023	FAVORABLE
PC00113522 B0019	22/12/22	CONVERT Adrien et CONVERT Estelle	156 impasse des 4 Saisons	Extension de l'habitation + Création d'un garage annexe accolé	13/04/2023	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113523 B0004	31/01/23	MAILLOT Sébastien	75 impasse du Mont Blanc	Création d'un garage non accolé en ossature bois, crépis. Surface intérieur : 21.94 M ² Emprise au sol : 24.97 M ²	20/04/2023	FAVORABLE AVEC RESERVE

Monsieur Nouvelle demande si la Régie des Eaux Gessiennes est au courant et favorable à la construction du bâtiment de stockage des eaux du Jiva hill ?

Madame Reboul Salze répond oui, qu'elle est informée et qu'en effet, la quantité stockée paraît très importante, mais qu'en France actuellement, il n'y a pas de législation sur ce sujet et que le projet ne peut être refusé.

L'eau de récupération est de l'eau de pluie et de l'eau du drainage du terrain qui sera utilisée pour leurs chevaux ou le golf. La question qui se posera est, auront-ils le droit d'arroser malgré les arrêtés de sécheresse qui seront pris ?

Madame Reboul Salze rappelle que l'été dernier, le puits du Marais a été fermé pour cause de sécheresse et que Crozet a dû être alimenté par la source de Pré-Bataillard.

Monsieur Lesegretain demande si l'eau repart dans les eaux usées.

Madame Mosteiro répond que non, elle est utilisée pour leur activité et qu'elle ne repart pas dans les nappes phréatiques.

Madame Reboul Salze ajoute qu'il faudrait des retenues collectives, cela permettrait de mieux gérer notre eau.

Madame la Maire précise que le Jiva Hill est une entreprise avec un golf et que les golfs disposaient l'an dernier d'un droit d'arrosage réduit en fonction des restrictions. Elle ajoute qu'une rencontre est prochainement prévue avec le Sous-préfet et que ce sujet sera abordé avec lui.

Madame la Maire et Madame Reboul Salze ont participé à une conférence sur l'eau à laquelle étaient représentés beaucoup d'instances tels que les des industriels, associations, maraichers, tous les usagers de l'eau. C'est un sujet primordial dont il faut s'inquiéter.

Madame Pommès ajoute qu'il faut traiter également ce sujet avec la Suisse.

Madame la Maire termine ce point en évoquant le projet de pompage de l'eau du Rhône sur la commune de Pougny ; projet étudié par la Régie des Eaux.

Madame Reboul Salze fait part du projet de ligne de bus sur la Commune.

Les questions et suggestions relevées en commission ont été les suivantes :

- Envisager que le bus aille jusque Villeneuve en opérant un demi-tour à l'éventuel prochain rond-point qui pourrait être réalisé à Villeneuve.
- Réfléchir à l'articulation avec le parking P+R de l'emplacement réservé.
- Question de la sécurité sur le parking de l'école. Quels aménagements ? Adapter les horaires afin d'éviter que le bus passe aux horaires des flux scolaires.
- Envisager un demi-tour au parking de la télécabine.

Madame Reboul Salze précise que le tracé est actuellement à l'étude par Pays de Gex Agglo et qu'il n'est pas finalisé.

Madame la Maire ajoute que le coût de la délégation de service public pour les transports en commun du Pays de Gex est de 11 à 12 millions d'euros.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 7 Travaux des commissions

Affaires scolaires :

Madame Mosteiro fait part d'une réunion qui s'est tenue avec Alfa 3a pour la réorganisation du temps méridien et de temps périscolaire. Aujourd'hui rien n'est acté, c'était une première réunion de travail.

Un avenant au marché sera à prendre sur l'ensemble des aménagements à mettre en place.

Conseil municipal des jeunes : Aujourd'hui il y a 5 titulaires et 5 suppléants qui siègent au conseil.

Projet de cuisine centrale : A l'initiative de la commune de Crozet, les communes de Chevry, Echenevex, Saint-Genis-Pouilly, Sergy et Thoiry se sont réunies pour mener une réflexion sur le projet d'une cuisine centrale.

Celles-ci doivent se positionner avant de lancer une étude de faisabilité.

Si ce projet se concrétise, ce serait près de 1500 repas journaliers qui pourraient être confectionnés.

INTERCOMMUNALITE

Commission ETIC : Monsieur Nouvelle fait part que la dernière commission a traité principalement de sujets qui concernent Pays de Gex agglo et notamment sur les entreprises qui souhaitent s'installer sur les technoparcs. L'Agglo est porteuse de projets et souhaite développer le tissu d'entreprises à vocation technologique mais cela reste compliqué.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil le 06 juin

Fin de Conseil à 21h25



Mme JOUANNET Martine
Maire

Le 06 juin 2023,

Le secrétaire de séance